

**FOAMGLAS®**

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 01-févr.-2021

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC 80M Liquid

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00019

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Adhésifs
- Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com

Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum/Giftnotrufzentralec/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	GifflinjenBispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378

Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	GiftinformasjoneneGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacjami toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódz) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Aucun autre danger particulier n'a été identifié.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Silice	231-545-4	7631-86-9	10-25	Aucune donnée disponible	01-2119379499-16-XX XX
Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène,	-	119345-04-9	0.09	Skin Irrit.2 (H315) Eye Irrit.2 (H319)	Aucune donnée disponible

sulfonés, sels de sodium					
Sulfate de Sodium	231-820-9	7757-82-6	0.002	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Informations supplémentaires**

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> • Transporter la victime à l'air frais
Contact avec la peau	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer immédiatement au savon et à grande eau • Laver les vêtements contaminés avant réutilisation • Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Contact oculaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes • Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> • Rincer la bouche • NE PAS faire vomir • Si les symptômes persistent, consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	<ul style="list-style-type: none"> • Peut provoquer une irritation oculaire
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Jet d'eau (brouillard) • Mousse résistant à l'alcool • Dioxyde de carbone (CO₂) • Poudre d'extinction
---------------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e) connu(e)
---	-------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Refroidir les fûts au jet d'eau. Mettre en place une ventilation adaptée.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées • Utiliser l'équipement de protection individuel requis
----------------------------------	--

Pour les secouristes • S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement • Voir section 12 pour des informations écotoxicologiques supplémentaires
 • Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement • Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage • Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques • Voir la section 8 pour plus d'informations
 • Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
 • Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
 • Éviter le contact avec les yeux
 • Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards
 • Éviter toute formation de poussières

Remarques générales en matière d'hygiène • Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
 • Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 • Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
 • Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
 • Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation • Protéger contre le gel
 • Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé
 • Conserver à des températures comprises entre 2 et 43 °C

Matières incompatibles • Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Silice 7631-86-9 (10-25)		2 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³		
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Silice 7631-86-9 (10-25)		TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 4.0 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³	
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Silice 7631-86-9 (10-25)	TWA: 4 mg/m ³			TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³	

Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Silice 7631-86-9 (10-25)	TWA: 1 mg/m ³			TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	
Sulfate de Sodium 7757-82-6 (0.002)	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³			
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Silice 7631-86-9 (10-25)			TWA: 1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³		TWA: 4 mg/m ³
Sulfate de Sodium 7757-82-6 (0.002)			MAC: 10 mg/m ³		
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Silice 7631-86-9 (10-25)			TWA: 4 mg/m ³	TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches
• (EN 166)

Protection des mains • Porter des gants de protection
• Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
• Vêtements de protection adaptés

Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire • Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
• Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement • Aucune information disponible

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucune information disponible
Couleur	Transparent
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	9.2 – 10.4 (@25°C)	
Point de fusion / point de congélation	0	
Point / intervalle d'ébullition	100 - 100 °C	
Point d'éclair	Not applicable	
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	23 hPa @ 20°C	

Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.1 – 1.3 g/cm ³ @ 20°C	
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Not applicable	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	20 - 45 mPa·s (25°C)	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	0
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	Pas de réactivité connue
------------	--------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	No.
Sensibilité aux décharges statiques	No.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Conserver à des températures comprises entre 2 et 43 °C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	• Aucune information disponible
------------------------	---------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
--	---

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit

Ingestion	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.

Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Silice	= 7900 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 2.08 mg/L (Rat) 4 h
Benzène, 1,1-oxybis-, dérivés tétrapropylène, sulfonés, sels de sodium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Sulfate de Sodium	> 10000 mg/kg (Rat)		

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Silice	440: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	5000: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static	7600: 48 h Ceriodaphnia dubia mg/L EC50
Sulfate de Sodium	-	13500 - 14500: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 6800: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 3040 - 4380: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 13500: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	2564: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Emballages contaminés	• L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	• Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Silice 7631-86-9	RG 25	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Low hazard to waters

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air) Sans objet

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 01-févr.-2021

Remarque sur la révision Mise à jour du format du document

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité